

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
présents 18
votants 19

L'an deux mil quinze
le dix sept du mois de juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Montournais dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Michel Guignard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2015

Présents : Michel Guignard, Dominique Martin, Jean-Marc Durand, Annie Tétard, Carole Ripault, Marie-Luce David, Bruno Billy, Michel Tricoire, Viviane Guédon, Antoine Bazin, Eric Turquand, Maryse Chabiron, Jean-Jacques Martin, Fabienne Barotin, Christophe Mercier, Julie Touzot, Benoit Souchet, Mélanie Debu- Mulowsky.

Absent excusé : Bernadette Joslin donnant pouvoir à Dominique Martin

Secrétaire de séance : Maryse Chabiron

N° 2015-35 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir approuve le compte-rendu du 5 mai 2015.

N° 2015-36 : Préparation des jurés d'assises pour l'année 2016

Conformément aux lois n° 78.788 du 28 juillet 1978 et n° 80.1042 du 23 décembre 1980, le conseil municipal a procédé au tirage au sort des jurés qui figureront sur la liste préparatoire pour l'année 2016.

- Mme PAILLAT Catherine épouse VERDON.
- Mr MELIS Alain
- Mme GOILLANDEAU Lucille.
- Mme BOUCHET Aline
- Mr CHARRON Jérôme
- Mr BODIN Sébastien

N° 2015-37 : Mise à disposition du personnel de la caisse des écoles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir :

- accepte la mise à disposition du personnel de la Caisse des Ecoles auprès de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse des Ecoles,
- accepte l'évaluation financière de la mise à disposition du personnel de la Caisse des Ecoles qui sera révisée chaque année au vue d'un état des heures du personnel,
- la dépense afférente à cet état sera inscrite au budget communal.

N° 2015-38 : Versement subvention Comité des Fêtes 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir accepte de verser au Comité des Fêtes sur le budget 2015 le montant de la subvention accordée en 2014, un montant de 2000 euros.

N° 2015-39 : Transfert de la compétence "Signalisation lumineuse liée à la sécurité routière" au SyDEV

Le Conseil Municipal décide de transférer au SyDEV, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence « signalisation lumineuse liée à la circulation routière.

N° 2015-40 : Convention Sydev travaux d'éclairage publique rénovation 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir :

- Accepte les travaux du programme 2015 pour un montant de 7 886 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Sydev

N° 2015-41 : Convention pour l'achat de deux panneaux indicateur de vitesse avec le Sydev

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir :

- Accepte de solliciter le Sydev pour l'achat de deux panneaux indicateur de vitesse de haute gamme pour un montant de 3726 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Sydev

N° 2015-42 : Décision modificative budgétaire n° 1 au budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la modification suivante sur le budget communal afin de procéder aux écritures comptables faisant suite à l'acquisition de la rue de Plaisance et de l'espérance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir accepte la décision modificative ci-dessous.

| SENS | IMPUTATION | DIMINUTION | AUGMENTATION |
|------|------------|------------|--------------|
| ID | 2151/041 | | + 100 € |
| IR | 1328/041 | | + 100 € |

N° 2015-43 : Dénonciation partenariat avec MonChaPo et Familles Rurales

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 13 voix pour, 1 nul et 5 blancs dénonce :

- Les conventions partenariales signées avec l'association MonChaPo et Familles Rurales Fédération Départementale de la Vendée.

N° 2015-44 : Résiliation du bail emphytéotique avec Vendée Logement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de résilier le bail emphytéotique liant la commune avec Vendée Logement signé le 12 septembre 1980.
- La résiliation prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015

La secrétaire
Maryse Chabiron



Le Maire,
Michel Guignard

